

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES AURONT LIEU LE
DIMANCHE 15 MARS 2026 À SAINT-MAIXANT, 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN.

LE BUREAU DE VOTE, SITUÉ À LA SALLE DES FÊTES, SERA OUVERT DE 8H À 18H.

**VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS UN RAPPEL DES JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ
VALABLES ET OBLIGATOIRES POUR POUVOIR VOTER :**



- ➔ carte nationale d'identité
 - ➔ passeport
 - ➔ permis de conduire
 - ➔ carte vitale
- ➔ carte d'identité militaire
- ➔ carte professionnelle
- ➔ carte mobilité inclusion
- ➔ permis de chasse

*Retrouvez toutes les informations sur les élections sur le site du ministère de
l'Intérieur via le lien suivant :*

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-municipales-et-communautaires>